

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1910

---

Présidence de M. Jules HENRIET, président.

Membres présents : MM. Jules HENRIET, Frédéric HENRIET, DERAINE, FRÉMONT, HUSSON, SALÉ, LEROUX, abbé PIN, MAILLARD, capitaine DURR, CHARTIER, GUIDONET DE VALLIER, POMMIER.

Excusés : MM. BRISBART, PERTHUISOT et LEGRAND.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Ouvrages reçus par la Société :*

- 1<sup>o</sup> *Le Vitrail Carolingien de la Châsse de Séry-lès-Mézières*, par J. Pilloy et E. Socard, envoi de M. J. Pilloy.
- 2<sup>o</sup> *Les Privilèges de l'Abbaye de Rebaix-en-Brie*, par MM. Leblond et Leconte, don de M. le Dr Leblond.
- 3<sup>o</sup> *Souvenirs, Impressions et Réflexions d'un Vieux Bonapartiste*, par Arsène Thévenot, don de l'auteur.
- 4<sup>o</sup> *Inscriptions Dolméniques Armoricales*, par H.-P. Hirmenech, don de l'auteur.

Notre aimable collègue, M. Husson, fait don à la Société d'une belle épreuve photographique d'un portrait de la petite-nièce de La Fontaine. Ce portrait orne l'une des salles du château de Montry (Seine-et-Marne) ; autour du cadre, on peut lire l'inscription suivante : Angélique Pidoux de Montanglout, comte de Reilhac, fille de Messire Henri Pidoux, seigneur de Montanglout, écuyer de S. A. R. la duchesse de Bourbon, et de Flore de Court, — née à Paris, le 30 avril 1767, petite-nièce de La Fontaine.

Au nom de ses collègues, M. le Président remercie bien cordialement M. Husson.

L'assemblée est invitée à donner son avis sur l'admission de quatre personnes présentées à la séance précédente. A

l'unanimité, M. le chanoine Louis Caramé est admis comme membre titulaire ; M<sup>me</sup> Gustave Henriet, MM. l'abbé Bahu et Allais sont admis comme membres correspondants.

MM. Jules Henriet et Deraine présentent comme membre titulaire : M. Broche, archiviste de l'Aisne, président de l'Académie de Laon ; MM. Jules Henriet et Frédéric Henriet présentent comme membre correspondant : M. Bertin, architecte de la Ville de Château-Thierry.

M. Fréd. Henriet a bien voulu se charger d'écrire pour nos Annales le compte rendu de la fête religieuse et littéraire qui eut lieu le 2 octobre 1910 à La Ferté-Milon, à propos de l'inauguration de la statue de Racine enfant. Plusieurs membres de notre Société, M. Jules Henriet, président, Frédéric Henriet, vice-président, Maillard, archiviste bibliothécaire, M<sup>mes</sup> Jules Henriet et Galinier, MM. Maurice Henriet, Brisbart, Remiot et Pommier s'étaient fait un devoir et un plaisir d'assister à cette cérémonie qui fut des plus belles et des plus imposantes. Dans le récit qu'en fait M. Fréd. Henriet, nous trouvons reproduits *in extenso* le sermon de l'abbé Devignes, le discours de M. Jules Lemaître, les divers toasts et allocutions prononcés au banquet, devant la statue et sur l'esplanade du château par messieurs les membres du Comité organisateur. Cette relation aussi complète qu'intéressante fait l'heureux pendant de celle du deuxième centenaire de Racine due à la plume alerte et judicieuse de M. Maurice Henriet.

Il existe près de Châlons-sur-Vesle un lieudit : le Poteau. Cette dénomination est très ancienne ; la tradition l'a conservée, mais c'est en vain que jusqu'ici on cherchait à s'en expliquer l'origine. Tout dernièrement, en feuilletant, à la bibliothèque de Reims, le cartulaire de Saint-Thierry, notre collègue, M. Maussenet, découvrit la clef de l'énigme.

Au temps de la féodalité, un seigneur du pays, Jean, comte de Roucy, avait établi, en cet endroit, une potence destinée

à punir ceux de ses sujets qui se révolteraient contre son autorité. Le faisant sur un terrain qui dépendait de la juridiction de l'église de Saint Thierry, Jean de Roucy outrepassa ses droits. L'archevêque de Reims envoya son prieur à fin d'enquête, le comte s'empara de ce dernier et le fit mettre en prison. L'archevêque se plaignit aussitôt et demanda justice au roi Saint Louis qui, par décret, ordonna sans tarder que le comte de Roucy et ses complices se rendraient dans la prison de la Porte de Mars, à Reims, et y demeureraient aussi longtemps qu'ils avaient détenu le prieur; ce qui fut exécuté dans les premiers jours qui suivirent l'octave de Noël. Telle est l'histoire de la potence de Châlons-sur-Vesle et l'origine du lieu dit « le Poteau ».

En tenant compte de certains usages et de la configuration du terrain, M. Maussenet est parvenu à déterminer, de la façon la plus exacte, l'endroit où se dressait le gibet. Un plan dressé avec soin est annexé à la notice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

#### SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1910

---

Présidence de M. Jules HENRIET, président.

Membres présents : MM. Jules HENRIET, Fréd. HENRIET, DERAINE, capitaine DURR, BRIET, FRÉMONT, POMMIER, HUSSON, SALÉ, LEROUX, POINSIER, MAILLARD, BRISBART, LÉCRIVAIN et abbé PIN.

Absents excusés : MM. PERTHUISOT, RIOMET, chanoine Louis CARAMÉ et LEGRAND.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

#### *Ouvrages offerts à la Société :*

1<sup>o</sup> *Bonifacio à l'époque de la Grèce antique. Une Œuvre d'Art antique de Corse*, par le Commandant Fertou, envoi de l'auteur.